

La chute de Babylone la grande : religieuse et apostate

Prêché dimanche le 13 juin 2021
À l'Église réformée baptiste de Nantes
<https://nantespourchrist.org/>
Par : Marcel Longchamps

Texte : Apocalypse 18 : 1-8

Proposition :

- 1) La chute est **DÉCLARÉE** V. 1-3
- 2) La chute est **DÉLIMITÉE** V. 4-7
- 3) La chute est **DÉTERMINÉE** V. 8

INTRODUCTION

Dans notre étude du chapitre 17, nous avons lu que :

1 Et l'un des sept anges qui avaient les sept coupes, vint et me parla, en disant: Viens, je te montrerai le châtimement de la grande prostituée, qui est assise sur les grosses eaux, 2 Avec laquelle les rois de la terre ont commis fornication, et qui a enivré du vin de sa prostitution ceux qui habitent la terre.

Ce châtimement ou ce jugement n'a été décrit que dans ce seul verset. Les détails ne nous sont pas donnés. Ils nous sont donnés dans le chapitre 18.

Le passage que nous étudions aujourd'hui comporte quelques difficultés. Il faut les examiner et les résoudre si nous voulons bien interpréter les versets.

Les difficultés sont les suivantes :

. Babylone la Grande est-elle celle de nature religieuse (la prostituée assise sur les grandes eaux) mentionnée dans le chapitre 17 ou plutôt la Bête (de nature politique et économique). Plusieurs auteurs modernes défendent le point de vue que « Babylone la Grande » du chapitre 18 est celle de nature politique et économique. Je crois plutôt que nous parlons ici encore de Babylone la Grande de nature religieuse. Les versets 4 à 6 du chapitre 17 confirme cette idée :

Apocalypse 17 : 4-6

4 La femme était vêtue de pourpre et d'écarlate, parée d'or, de pierres précieuses et de perles; elle tenait à la main une coupe d'or, pleine des abominations et des souillures de sa prostitution. 5 Et sur son front était écrit un nom: Mystère: Babylone la grande, la mère des fornicateurs et des abominations de la terre. 6 Je vis cette femme enivrée du sang des saints et du sang des martyrs de Jésus, et en la voyant, je fus saisi d'une grande stupeur.

La Rome papale et les églises dites chrétiennes qu'elle a ramenées sous son influence et autorité correspondent à cette description par l'abandon des doctrines fondamentales du christianisme authentique. De plus, l'œcuménisme très large (l'unité de toutes les religions du monde) dont elle fait la promotion aujourd'hui confirme ce fait.

. Quelles sont les caractéristiques et les signes de l'apostasie de la religion chrétienne?

Voyons comment l'apostasie est définie :

***Apostasie** : Abandon public d'une foi pour une autre (avec signification péjorative). Antiochus Épiphane veut l'obtenir des Juifs en leur faisant offrir des sacrifices aux idoles (1 Macchabées 2.15). L'apôtre Paul en est accusé par les Juifs (Actes 21.21, où le terme apostasia est rendu par « renoncer à » [Moïse]). L'apostasie des faux chrétiens (ou des Juifs) précédera le triomphe de l'Anti-christ (2 Thessaloniens 2.3). L'idée d'apostasie est encore exprimée par le verbe correspondant dans 1 Timothée 4.1 : « Quelques-uns se détournent de la foi » et Hébreux 3.12 : « Que quelqu'un ne se sépare du Dieu vivant. »*

Source : <https://www.levangile.com/Dictionnaire-Biblique/Definition-Westphal-317-Apostasie.htm>
Le soulignement est de moi.

2 Thessaloniens 2 : 3 (Ostervald)

1 Pour ce qui regarde l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ, et notre réunion avec lui, 2 Nous vous prions, frères, de ne pas vous laisser ébranler facilement dans vos pensées, et de ne pas vous laisser troubler par quelque inspiration, ou par quelque parole, ou quelque lettre qu'on dirait venir de nous, comme si le jour de Christ était proche.

3 Que personne ne vous séduise en aucune manière; car il faut que la révolte soit arrivée auparavant, et qu'on ait vu paraître l'homme du péché, le fils de la perdition, 4 L'adversaire et celui qui s'élève au-dessus de tout ce qu'on appelle Dieu, ou qu'on adore, jusqu'à s'asseoir comme dieu dans le temple de Dieu, se proclamant lui-même dieu.

Les versions Darby, Segond 1910, Segond 21 traduisent le mot « révolte » du verset 3 par « apostasie ».

I) LA CHUTE DÉCLARÉE V 1-3

1 Après cela, je vis descendre du ciel un autre ange, qui avait un grand pouvoir. La terre fut éclairée de sa gloire. *2* Et il cria avec force et à grande voix, et dit: Elle est tombée, elle est tombée, Babylone la grande, et elle est devenue la demeure des démons, et le repaire de tout esprit immonde, et le repaire de tout oiseau immonde et horrible. *3* Car toutes les nations ont bu du vin de la fureur de sa fornication, et les rois de la terre se sont prostitués avec elle; et les marchands de la terre se sont enrichis de l'abondance de son luxe.

A) Par décret divin souverain v. 1

Certains commentateurs voient dans l'ange qui descend du ciel une Christophanie (une apparition ou manifestation sous forme visible par les sens du Seigneur Jésus-Christ) justifiée selon eux par le grand pouvoir de cet ange ou messenger et que la terre entière fut éclairée de sa gloire (la manifestation simultanée de ses attributs divins).

Cependant, il ne semble pas nécessaire d'interpréter l'identité de ce messenger comme étant le Christ lui-même mais sans que cela ne soit aussi exclu.

Le commentateur G.K. Beale dans son gigantesque ouvrage sur l'Apocalypse conclut qu'il est possible que le messenger du verset 1 soit un ange (une créature) mais reflétant la gloire divine (« But it is still possible that the figure in 18 : 1 is a mere angel reflecting the divine glory »).

Source : Beale, G. K. *The Book of Revelation: A Commentary on the Greek Text*. New International Greek Testament Commentary. Grand Rapids, MI; Carlisle, Cumbria: W.B. Eerdmans page 893

Il ne fait aucun doute que le messenger resplendissant soit de source divine et qu'il ait reçu de Dieu lui-même la mission d'annoncer le jugement sur Babylone la Grande. Le Seigneur avait confié au messenger un grand pouvoir (grande puissance) et une grande autorité pour authentifier le message et la certitude de son accomplissement. Les auditeurs seront encouragés par le fait que Dieu jugera certainement leurs persécuteurs.

Dans l'Ancien Testament, les prophètes Ésaïe et Jérémie avait livré des messages semblables de chute concernant l'ancienne ville de Babylone :

Ésaïe 21 : 9

9 Et voici venir de la cavalerie, des cavaliers deux à deux! Elle prend encore la parole, et dit: Elle est tombée, elle est tombée, Babylone! Et toutes les images de ses dieux sont brisées par terre!

Jérémie 50 : 1-2 et 51 : 7-8

1 La parole que l'Éternel prononça contre Babylone, contre le pays des Caldéens, par Jérémie, le prophète. *2* Annoncez-le chez les nations, et publiez-le; élevez l'étendard! Publiez-le, ne cachez

rien; dites: Babylone est prise; Bel est confondu; Mérodac est brisé; ses idoles sont confondues, et ses faux dieux brisés!

7 Babylone était dans la main de l'Éternel une coupe d'or, qui enivrait toute la terre; les nations ont bu de son vin, c'est pourquoi les nations sont devenues folles. 8 En un instant Babylone est tombée; elle s'est brisée; gémissiez sur elle! Prenez du baume pour sa douleur; peut-être guérira-t-elle.

Le parallèle entre Babylone, l'ancienne ville puissante de l'Ancien Testament, et Babylone la Grande du Nouveau Testament est voulu et saisissant.

B) Pour des activités d'inspiration démoniaque v. 2

2 Et il cria avec force et à grande voix, et dit: Elle est tombée, elle est tombée, Babylone la grande, et elle est devenue la demeure des démons, et le repaire de tout esprit immonde, et le repaire de tout oiseau immonde et horrible.

. L'ange manifeste une très grande assurance et une affirmation autoritaire véhiculée par le volume et le ton de la voix.

. La chute est certaine : elle est criée à double reprise. Sa réalisation quoique prophétisée pour le futur est verbalisée au passé.

. La nature diabolique de Babylone la grande est triplement révélée : une demeure ou de démons, un repaire de tout esprit immonde et un repaire de tout oiseau immonde et horrible. Une institution mondiale et d'une influence extraordinaire par son prestige et sa richesse, censée promouvoir la cause et la vérité du Seigneur Jésus-Christ, dégénérée et corrompue à ce point ne peut qu'inspirer le dégoût et l'horreur.

Rappelons le sens du mot « immonde » : d'une saleté ou d'une laideur qui provoque le dégoût, d'une immoralité et débauche extrême, d'une bassesse ignoble, infâme et révoltante.

L'ange nous parle du diable qui anime le système. Ce sera un système dynamisé et contrôlé par les démons et les mauvais esprits. Ce sera tout à fait vil et corrompu. Nous regardons notre monde aujourd'hui et pensons qu'il ne peut pas être pire. Ce que ce verset décrit est un monde qui s'est littéralement abandonné et livré au diable.

C) Pour sa prostitution et sa convoitise v. 3

3 Car toutes les nations ont bu du vin de la fureur de sa fornication, et les rois de la terre se sont prostitués avec elle; et les marchands de la terre se sont enrichis de l'abondance de son luxe.

Toutes les nations se laissées séduire par l'appât du gain facile et par l'amour immodéré de l'argent. Par leur soutien à Babylone la Grande, elles ont contribué à la maintenir en place et à favoriser toutes les formes d'idolâtrie, de fausses doctrines et activités du Malin.

1 Timothée 6 : 9-10

9 Mais ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation et le piège, et dans beaucoup de désirs insensés et pernicieux, qui plongent les hommes dans la ruine et la perte. 10 Car l'amour de l'argent est la racine de tous les maux; et quelques-uns en étant possédés, se sont détournés de la foi, et se sont jetés eux-mêmes dans les plus grandes douleurs.

Voici comme la version Parole Vivante traduit ce verset :

Car toutes les nations ont bu du vin de son dévergondage effréné, tous les hommes se sont grisés de sa sensualité passionnée ; les souverains du monde se sont livrés à la débauche avec elle, et les marchands de la terre ont fait fortune en satisfaisant son amour excessif du luxe.

II) LA CHUTE EST DÉLIMITÉE V. 4-7

Le Seigneur est d'une précision chirurgicale dans l'exercice de ses jugements : seulement ceux que cela concerne seront affectés et pas un seul élu de Dieu ne sera touché. Notre Grand et Glorieux Seigneur donne donc un avertissement solennel de sortir de ce milieu si, pour quelque raison que ce soit, ils soutiennent ou participent involontairement ou par ignorance ce régime satanique. Le Seigneur fait grâce à certains.

A) En exemptant les élus v. 4-5

4 Puis j'entendis une autre voix du ciel, qui disait: Sortez du milieu d'elle, mon peuple; de peur que, participant à ses péchés, vous n'ayez aussi part à ses plaies; 5 Car ses péchés sont montés jusqu'au ciel et Dieu s'est souvenu de ses iniquités.

L'exhortation est claire : elle ne s'adresse pas aux incroyants mais au peuple de l'alliance divine.

C'est un ordre : séparez-vous d'eux!

2 Corinthiens 6 : 14-17

14 Ne vous mettez pas sous un même joug avec les infidèles; car qu'y a-t-il de commun entre la justice et l'iniquité? et quelle union y a-t-il entre la lumière et les ténèbres? 15 Quel accord entre Christ et Bélial? ou quelle part a le fidèle avec l'infidèle? 16 Et quel rapport entre le temple de Dieu et les idoles? Car vous êtes le temple du Dieu vivant, comme Dieu l'a dit: J'habiterai au milieu d'eux et j'y marcherai; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. 17 C'est pourquoi, sortez du mi

lieu d'eux, et vous séparez, dit le Seigneur, et ne touchez point à ce qui est impur, et je vous recevrai; 18 Et je serai votre Père, et vous serez mes fils et mes filles, dit le Seigneur tout-puissant.

La mesure du péché est à son comble : Dieu va intervenir et envoyer un jugement d'une grande sévérité et d'une extraordinaire efficacité. Le Seigneur n'oubliera absolument aucun de leurs péchés.

Les croyant sont infiniment bénis de la grâce divine et de son pardon :

Ésaïe 43 : 25

25 C'est moi, c'est moi qui efface tes forfaits pour l'amour de moi, et je ne me souviendrai plus de tes péchés.

Hébreux 8 : 12

12 Parce que je serai apaisé à l'égard de leurs injustices, et que je ne me souviendrai plus de leurs péchés, ni de leurs iniquités.

Hébreux 10 : 15-17

15 Et le Saint-Esprit nous le témoigne aussi; car, après avoir dit d'abord: 16 Voici l'alliance que je traiterai avec eux après ces jours-là, dit le Seigneur: je mettrai mes lois dans leurs cœurs, et je les écrirai dans leurs entendements; il ajoute: 17 Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités.

B) Par la rigueur de la rétribution v. 6-7

6 Traitez-la comme elle vous a traités, rendez-lui au double ce qu'elle vous a fait. Dans la même coupe où elle vous a versé, versez-lui au double. 7 Autant elle s'est enorgueillie et s'est plongée dans les délices, autant faites-lui souffrir de tourment et d'affliction, parce qu'elle dit en son cœur: Je suis assise en reine, je ne suis point veuve, et je ne verrai point le deuil.

L'idée de rendre au double se doit d'être bien comprise. Il s'agit de lui faire subir l'équivalent de ce qu'elle a fait subir aux autres. C'est en quelque sorte un de duplicata (comme le double d'un diplôme ou d'un certificat). C'est l'idée de lui donner l'équivalent exact de ses œuvres.

Psaumes 137 : 8

8 Fille de Babel, la dévastée, heureux qui te rendra ce que tu nous as fait!

Galates 6:;7

7 Ne vous abusez point; on ne se joue point de Dieu; car ce que l'homme aura semé, il le moissonnera aussi.

1 Thessaloniens 5 : 3

3 Car lorsqu'ils diront: Paix et sûreté! alors une ruine subite les surprendra, comme les douleurs surprennent la femme enceinte; et ils n'échapperont point.

L'idée de la rétribution, c'est d'utiliser des moyens de correction et de punition correspondants aux fautes commises. Le péché de Babylone la Grande est triple :

. **l'auto-indulgence** (facilité à s'excuser); elle sera donc jugée sévèrement et très rigoureusement;

. **l'orgueil**; elle sera donc fortement humiliée;

. **la fausse immunité (se croire à l'abri)**; elle deviendra pauvre et veuve, sera abandonnée et perdra ses tous privilèges. Elle souffrira et connaîtra le malheur.

III) LA CHUTE EST DÉTERMINÉE V. 8

8 C'est pourquoi ses plaies, la mort, le deuil et la famine viendront en un même jour, et elle sera consumée par le feu; car le Seigneur Dieu qui la juge, est puissant.

A) Sa justification (« C'est pourquoi »)

Sa puissance, sa gloire et son orgueil n'empêcheront pas le jugement du Seigneur. Sa destruction sera rapide et sûre. En un jour, tout ce que l'homme a construit pendant des milliers d'années sera réduit à néant ! Le jugement viendra et il n'y aura pas d'échappatoire. C'est réglé !

Babylone la Grande a fait preuve de dureté, de violence, de séductions et de tromperies, elle s'est laissée guidée par la convoitise et l'amour de l'argent et du pouvoir, et elle a versé le sang des croyants. Elle a entraîné les hommes à ses doctrines et pratiques infernales.

Apocalypse 18 : 23-24

23 La lumière de la lampe n'y luira plus, et l'on n'y entendra plus la voix de l'époux et de l'épouse; parce que tes marchands étaient les grands de la terre; parce que toutes les nations ont été séduites par tes enchantements; 24 Et que c'est en elle qu'a été trouvé le sang des prophètes et des saints, et de tous ceux qui ont été mis à mort sur la terre.

Le verset 23 et son expression « par tes enchantements » est hautement significatif. Les différentes versions l'ont exprimée ainsi : « you sorceries » (KJV), « par ta magie » (Darby), « par tes empoisonnements » (David Martin), et « par ta sorcellerie » (Segond 21). Babylone la Grande est fortement impliquée dans la pratique de l'occultisme, des arts magiques et de la sorcellerie! Elle est de plus ivre du sang des saints et

des prophètes. Elle a utilisé la violence, l'oppression et la mort pour maintenir son influence et son pouvoir.

B) Sa certitude

Le Seigneur lui enverra ses plaies, la mort, le deuil et la famine de façon brusque, soudaine et inattendue. Le feu de son jugement sera dévorant et destructeur. Elle sera consumée jusqu'à la cendre.

C) L'omnipotence du Juge

car le Seigneur Dieu qui la juge, est puissant.

Le jugement du Grand Juge de la terre est irrésistible, irréversible et terrifiant. Sa puissance est sans limites. Il peut détruire cette immense et très riche organisation en un très court laps de temps, sans utiliser totalement toute sa puissance et le faire avec une efficacité et une justice sans failles.

APPLICATIONS

- 1) Méditons sur le fait qu'une organisation se disant de Christ puisse devenir le véhicule et le moteur de valeurs, de doctrines et de pratiques de démons. Prions le Seigneur de nous donner un discernement d'une grande lucidité et de nous donner la force de demeurer dans le sentier étroit et resserré qui mène à la vie éternelle. Rapprochons-nous du Seigneur et utilisons abondamment les moyens de grâce : la prière, la Parole, la communion fraternelle et l'évangélisation. Que le Seigneur demeure au centre de nos pensées, de nos projets et de nos activités!
- 2) Implorons le Seigneur de nous indiquer si nous pouvons avoir des liens avec Babylone la Grande et de pourvoir à la détermination et la force nécessaire pour s'en séparer courageusement!
- 3) Consolons-nous en sachant que le Seigneur est omnipotent, saint et juste. Il ne laissera pas le péché impuni et particulièrement celui fait contre son peuple. Rendons-lui grâce et exprimons-Lui notre reconnaissance. Gardons les yeux fixés sur Lui de façon constante et prions pour des grâces prévenantes et de la persévérance malgré les difficultés!

**QUE JÉSUS-CHRIST SOIT ADORÉ, LOUÉ ET BÉNI ÉTERNELLEMENT!
A M E N !**

Sorcellerie Dictionnaire Biblique Westphal

 levangile.com/Dictionnaire-Biblique/Definition-Westphal-4924-Sorcellerie.htm

La sorcellerie est, par rapport à la magie, comme une espèce dans un genre. Elle suppose dans l'esprit qui y croit les mêmes principes pseudoscientifiques qui servent de fondement à la magie (voir ce mot). Elle est essentiellement caractérisée par l'usage auquel elle sert ou plutôt est censée servir. Tandis que le magicien emploie certaines lois, ou plutôt prétendues lois, pour obtenir des résultats qui peuvent sembler extraordinaires, mais n'impliquent pas forcément une qualification mauvaise, la sorcellerie poursuit des fins égoïstes, mauvaises, anti-sociales et parfois criminelles. Par exemple, un médecin, chez une peuplade non civilisée, ou même chez des civilisés, peut obtenir, au moins en apparence, un résultat heureux en ajoutant des procédés magiques à des remèdes rationnels. Si son intention n'a rien d'immoral, il ne doit pas être qualifié de sorcier. Le sorcier, dans la plupart des cas, n'agit point pour guérir, mais pour tuer ou pour rendre malade. Quand il ne poursuit pas un but personnel, il met son art néfaste au service d'un tiers qu'il veut aider à commettre un délit ou même un véritable crime. On ne peut pas dire que, dans ce cas, il soit désintéressé, car il compte sur une honnête rétribution. Le sorcier est essentiellement un jeteur de sorts, un envoûteur, un auteur de maléfices.

Pour exprimer cette distinction, on se sert quelquefois d'un qualificatif qui désigne l'espèce de magie dont on veut parler ; on parle alors de *magie blanche* et de *magie noire*. La magie blanche est celle qui, tout en poursuivant des fins illusoires, n'est pas inspirée par des intentions méchantes et ne recourt pas à des procédés immondes. La magie noire est celle qui, par les buts poursuivis et par les pratiques mises en usage, est nettement antisociale.

La sorcellerie, comme la magie, peut n'être pas sans rapports avec la religion. Quand elle prend des allures religieuses, elle apparaît surtout comme une parodie, une caricature, ou tout au moins un renversement de la religion. La plupart, sinon tous les rites auxquels elle recourt, consistent en une inversion des rites religieux. On fait avec la main gauche ce qui, dans le rite religieux, est fait de la main droite ; on intervertit l'ordre des formules prononcées, etc. ; par exemple, on dira le *Notre Père* en commençant par la fin. Ce ne sont pas seulement les pratiques qui sont retournées, c'est, dans certains cas, la conception même de la puissance divine qui subit la même déformation. Ce n'est pas sensible dans les formes les plus inférieures de la religion, où aucune moralité n'est supposée dans la représentation qu'on se fait des dieux, mais c'est très visible dans les religions supérieures, où Dieu est alors remplacé par le diable.

On discute parfois sur le genre d'efficacité qu'il faut reconnaître aux pratiques de sorcellerie. Il ne faut pas ignorer que, dans certains cas, ces pratiques s'accompagnent d'actes vraiment criminels. Un jeteur de sorts peut parfaitement aider l'action de ses maléfices par un véritable empoisonnement. Dans la plupart des cas, la réussite de son opération est due

essentiellement à l'autosuggestion et à l'imagination. Il y a des envoûtements qui réussissent : ce sont ceux que leur auteur a trouvés le moyen de faire connaître à sa victime ; celle-ci croit à la force de ce qui est entrepris contre elle, en attend la réalisation, en éprouve une telle peur qu'elle peut en mourir.

Dans l'Ancien Testament, les sortilèges prennent surtout la forme de la malédiction (voir ce mot), par exemple dans 2 Samuel 16.5 ; Psaumes 59.13. Le livre des Proverbes essaie de rassurer les âmes contre cette espèce de sortilège : « La malédiction sans cause n'a pas d'effet » (Proverbes 26.2). Mais les autres formes de sorcellerie existaient aussi en Israël. Quand ils avaient occupé le pays de Canaan, les Israélites les y avaient trouvées très vivantes. On a recueilli à Tell Sandahanna, emplacement probable de l'ancienne Maréssa (voir ce mot), des figurines de plomb qui relèvent sûrement de la sorcellerie : ces statuettes grossières avaient les mains liées sur la poitrine ou derrière le dos avec des fils de plomb, de fer ou de bronze, et plusieurs d'entre elles avaient les pieds attachés de la même manière. Comme M. Clermont-Ganneau l'a vu le premier, ces figurines avaient servi à envoûter les personnes qu'elles représentaient. « Ces objets, dit M. Adolphe Lods (*Israël*, p. 122), sont de date assez basse, de l'époque séleucide, semble-t-il ; mais les pratiques qu'ils attestent ne devaient pas être d'importation récente en Palestine. Car l'envoûtement était en usage depuis de longs siècles en Orient : chez les Hittites, les Assyriens et les Israélites (Ézéchiel 13.18-20). Le Deutéronome, du reste, suppose l'existence, chez les Cananéens eux-mêmes, de sorciers « noueurs de nœuds », *khôber khâber* (Deutéronome 18.11). »

La condamnation contre les magiciennes est en réalité dirigée contre les pratiques de sorcellerie : « Tu ne laisseras pas vivre la magicienne » (Exode 22.18, cf. Lévitique 20.27 ; Malachie 3.5 ; Sagesse 12.4). Il serait d'autant plus étonnant que la sorcellerie n'ait, pas sévi en Israël, comme d'ailleurs en Canaan, qu'elle jouait un grand rôle dans toutes les religions de l'antiquité (cf. le code de Hammourapi, article 1 et 2). Dans l'antiquité, la maladie est attribuée à l'action des démons ou des charmes qui se sont emparés d'un homme. Les pratiques des exorcistes pour forcer les démons à quitter le corps des possédés ou les charmes à perdre leur force, ne sont pas autre chose qu'une lutte contre des ensorcellements, c'est-à-dire contre des pratiques de sorciers.

Ce qui, chez beaucoup de peuples, intensifie la peur des sorciers au point de faire vivre les gens dans une terreur perpétuelle, c'est une croyance extrêmement répandue et d'après laquelle l'esprit d'un homme peut sortir de son corps pendant le sommeil et aller commettre des actes dont l'individu, à son réveil, ne se souvient plus. Voilà pourquoi des personnes accusées de sorcellerie ne se défendent pas. Elles croient que leur esprit a pu commettre pendant leur sommeil des actes qu'elles sont les premières à réprouver. Accusés, ces individus se laissent condamner et frapper sans se défendre.

La croyance à la sorcellerie a été léguée par l'antiquité païenne à l'Église chrétienne. Des conciles successifs, par exemple celui d'Ancyre en 314, celui d'Irlande en 466, etc., prononcent des condamnations contre ceux ou celles qui se livrent à ces pratiques. Mais toutes ces condamnations ecclésiastiques, jusqu'au XV^e siècle, se sont en général bornées à

nier l'efficacité de la sorcellerie. C'est seulement après la publication du *Maliens maleficarum*, œuvre des deux inquisiteurs Henry Krammer, dit Institor, et Jacob Sprengel, de l'ordre des Frères prêcheurs, que la croyance à l'efficacité de ces pratiques se répandit très rapidement. Le *Malleus maleficarum*, ou marteau des sorcières, n'avait d'autre but que de diriger ceux qui étaient chargés de poursuivre les sorcières et de leur faciliter la fermeté. Ces deux auteurs se plaignent dans leur préface que des docteurs et des prêtres aient eu l'impudeur de publier qu'il n'y a pas de sorcières et de soutenir que celles qu'on traite comme telles, malades ou insanes, méritent plutôt l'hôpital et les soins que les châtiments. L'université de Cologne, dans l'*approbatur* donné au livre, se plaignait, elle aussi, que « bien des directeurs de conscience, des prédicateurs de la Parole de Dieu, osaient publiquement, dans leurs sermons au peuple, assurer et affirmer qu'il n'y a pas de sorcières ni de magiciens capables de nuire aux créatures par une opération quelconque » ; elle estimait que, « par suite de ces sermons inconsidérés, le bras séculier se trouvait privé de la force de punir de pareilles gens ». La publication de ce *Marteau des Sorcières* n'eut d'autre effet que de multiplier les accusations de sorcellerie.

En plein XX^e siècle, ces pratiques n'ont pas encore disparu. L'étude attentive des procès criminels prouve que bien des meurtres n'ont d'autre cause que la volonté de se défendre contre des pratiques soupçonnées (voir les exemples donnés par M. Maurice Garçon dans son livre cité plus loin). Il ne serait pas difficile, dans les campagnes des divers pays d'Europe, de trouver des figurines en cire destinées à recevoir des coups d'épingle vers l'emplacement du cœur. Rien ne prouve mieux que la pratique de l'envoûtement n'a pas disparu.

Bibliographie

- Outre les livres déjà cités à l'article Magie, on pourra consulter :
- Baissac, *Les Grands Jours de la Sorcellerie*, Paris 1890.
- Maurice Garçon et Jean Vinchon, *Le Diable*, étude critique et médicale, Paris 1926.

R. A.

Sophonie

Sorek